

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 88

présenté par
Mme Forteza

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, après la référence :

« 79 »,

insérer les mots :

« et 82 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.